

Synthèse du Conseil Municipal du 7 avril 2022

• Vote des taux des taxes locales 2022 :

Tous les ans, le conseil municipal doit voter les taux des taxes locales sur l'année pour la Commune. Le conseil municipal ne fixe plus les taux pour la taxe d'habitation, elle est désormais compensée et définie à l'aide d'un coefficient correcteur basé sur le taux départemental.

	2021	2022
Taxe sur le Foncier Bâti	32,26%	33,55%
Taxe sur le Foncier Non-Bâti	51,70%	53,77%

Pour information :

Taux moyens communaux de la taxe sur le foncier bâti 2021	
National	Départemental
37,72 %	40,93 %

Taux moyens communaux de la taxe sur le foncier non bâti 2021	
National	Départemental
50,14 %	55,30 %

• Vote des tarifs du restaurant scolaire :

Tous les ans, les tarifs du restaurant scolaire sont étudiés par le conseil municipal. La mise en place de la Loi EGALIM et l'inflation des prix des denrées ont conduit à l'augmentation des tarifs.

	2021		2022	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
Inscrit régulier	3,95 €	4,66 €	4,10 €	4,85 €
Inscrit occasionnel	4,28 €	4,87 €	4,45 €	5,05 €
	Régulier	Occasionnel	Régulier	Occasionnel
Adulte	6,80 €	7,91 €	7 €	8 €

• Demande de subvention amendes de police pour les travaux d'aménagement de la Rue de la Vendée et Route de Clisson:

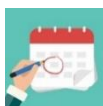
Lorsque la Commune effectue des travaux de voirie et qu'il y a un volet sur la sécurité (pose d'un plateau surélevé tel qu'un dos-d'âne / sécurisation de l'entrée de la Commune), alors il est possible pour la Commune de demander une subvention au titre des amendes de police.

• Vente d'un terrain communal :

Au niveau du village de la Garnerie, une administrée a fait une demande d'achat de terrain communal. Cette demande a été étudiée par la Municipalité qui a donné un avis favorable. (Surface de 58m², prix de vente à 50€ le m², soit 2 900€).

Retrouver l'intégralité du Procès-Verbal du Conseil Municipal et le flash sur <http://www.sainthilairedeclisson.fr>

À défaut d'ordre du jour réglementaire, le Conseil Municipal du 5 mai 2022 n'a pas eu lieu.



Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 2 juin 2022



Informations Pêle-Mêle :

Compost au restaurant scolaire :

Vous avez la possibilité de déposer vos déchets de cuisine dans le composteur situé derrière le restaurant scolaire **à condition** de ne pas y laisser les aliments en entier et de permettre ainsi une décomposition plus rapide et une meilleure utilisation du compost.



A disposition dans le hall d'accueil de la mairie :

- Un bac récupérateur de piles usagées (remis à l'Agglo)
- Un contenant de crayons usagés (géré par l'école St Joseph)



Une borne de recharge électrique SYDEGO pour véhicules est située sur l'Espace Klettgau : il s'agit d'un point de charge qui fonctionne 24h/24, 7j/7.

Renseignements sur : ouestcharge.fr

Coût Recharge normale (< à 22kVA) = 0,20 € TTC/kWh + 1€/session pour les non-inscrits



Un abri pour les 2 roues est à disposition à l'arrière de la mairie (pensez à prévoir votre antivol).

La « boîte de retour de livres » est à votre disposition pour leur restitution en dehors des horaires d'ouverture de la **Bibliothèque**.

Elle est positionnée à l'entrée de la salle de la Vergnaie sur la droite.



ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!



Pour mieux respirer, ne brûlez pas vos déchets verts :
en effet, au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que les risques d'incendie, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants (dont les particules véhiculent des composés cancérogènes).

Des solutions existent pour valoriser vos déchets verts :

Le compostage, le broyage et le paillage, la tonte mulching (technique de tonte où l'herbe est finement broyée et laissée surplace), l'apport en déchetterie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le code de l'environnement interdit le brûlage à l'air libre des déchets verts à l'article L541-21-1 depuis le 10/02/2021. La vente d'incinérateurs de jardins est aussi interdite.

Vignoble Nantais

Depuis avril 2021, les élus des 27 communes du Vignoble Nantais planchent sur le devenir de leur territoire à l'horizon 2040.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification qui définit les orientations d'aménagement et de développement à l'échelle d'un bassin de vie. Il fixe les grandes stratégies en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et commercial, de préservation des espaces agricoles et naturels ou encore de mobilité. Il couvre le territoire des 2 intercommunalités du Pays du Vignoble Nantais, Clisson Sèvre et Maine Agglo et la Communauté de Communes Sèvre et Loire, soit 27 communes.

Lors de deux séminaires organisés au cours du deuxième semestre de l'année 2021, **les élus ont identifié les grands enjeux et défis à relever pour les 20 prochaines années.** Ces réflexions ont été enrichies des auditions des acteurs du territoire dans toutes leurs diversités, habitants, associations, réseaux d'entreprise...

L'ensemble de ces contributions ayant permis de formaliser un diagnostic de territoire.

C'est sur cette base que la nouvelle stratégie doit se construire.

Le moment est ainsi opportun pour venir présenter aux habitants l'ensemble des enjeux identifiés à ce stade. **Deux réunions publiques seront organisées pour permettre aux habitants de s'exprimer sur leur vision et leurs ambitions pour le territoire :**

- Le **09 juin 2022 de 19h à 21h**, salle Raphaël Hardy à **Mouzillon**
- Le **10 juin 2022 de 19h à 21h**, salle de conférence, Lycée Charles Péguy à **Gorges**

Par ailleurs, vous pouvez venir consulter les dossiers de concertation de la révision du SCoT, jusqu'à l'enquête publique, et y inscrire vos remarques et suggestions dans le registre :

- au siège du Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais
- au siège de Clisson Sèvre et Maine Agglo ou de la Communauté de Communes Sèvre et Loire

Adressez également vos remarques ou questions à :

M. le Président
Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais
Maison de Pays
5 Allée du Chantre BP 8913
44 191 CLISSON Cedex
e-mail : scot@vignoble-nantais.fr

Renseignements :

Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais / Contact :

Jonathan RETIERE, chargé de mission SCoT

Téléphone : 02.40.36.09.10 / Courriel : scot@vignoble-nantais.fr



SCoT
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DU PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS

Vignoble 2040
RÉVISONS LE SCoT

RÉUNIONS PUBLIQUES
DIAGNOSTIC ET ENJEUX DU TERRITOIRE

REJOIGNEZ-NOUS LE :

JEUDI 9 JUIN 2022 de 19H à 21H, Salle Raphaël Hardy à Mouzillon	VENDREDI 10 JUIN 2022 de 19H à 21H, Salle de conférence, Lycée Charles Péguy à Gorges
---	---

Le SCHÉMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) définit les stratégies d'aménagement et de développement pour les 20 prochaines années sur un territoire regroupant les 27 communes de Clisson Sèvre et Maine Agglo et de la Communauté de Communes Sèvre et Loire.

LES AUTRES MOYENS DE CONCERTATION :

- CASIERS DE CONCERTATION
- PRESSE
- WWW.VIGNOBLE-NANTAIS.EU
- EXPOSITIONS
- CONTRIBUTIONS ÉCRITES

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SITE : WWW.VIGNOBLE-NANTAIS.EU

Informations Communales

L'école Simone Veil – Inscriptions 2022 - 2023

L'inscription des enfants scolarisables à la **rentrée 2022** (en PS ou familles nouvellement arrivées à Saint-Hilaire) est possible dès à présent. N'hésitez pas à contacter l'école si vous avez des questions ou si vous n'avez pas pu vous rendre aux portes ouvertes.

L'inscription se déroule en deux temps :

- retirer le dossier d'inscription à la mairie ou à l'école, le compléter et le rapporter en mairie. La mairie délivre alors un certificat d'inscription.
- prendre un rendez-vous avec le directeur pour remettre le certificat d'inscription et procéder à l'admission de l'enfant.

L'école organisera des matinées d'adaptation en juin pour les futurs élèves de PS. Elle reviendra vers les familles inscrites pour les informer des modalités de ces matinées.

Contact :

- mail : ce.0442847f@ac-nantes.fr
- téléphone : 02 40 06 04 50.

M. Denis de Trogoff directeur de l'école répondra à vos questions.

« Planète Lecture »



Fermeture de la bibliothèque aux dates suivantes :

- Mercredi 25 mai matin
- Jeudi 26 mai (Ascension)
- 3 au 8 juin 2022
(pour changement de logiciel de prêt)

La bibliothèque travaille au changement de son logiciel de prêt, afin de proposer à ses adhérents un catalogue en ligne par le biais d'un site internet dédié.

Ce site permettra de découvrir, en quelques clics les coups de cœur, les nouveautés et autres idées de lectures. Vous pourrez également accéder à votre compte lecteur. Il donne accès aux prêts en cours, avec la possibilité de réserver des documents, de faire des suggestions d'achat, ou encore de partager les coups de cœur en ligne.

Le site fonctionnera fin juillet.

Pensez à consulter le site internet de la commune dans lequel vous retrouvez **les manifestations des associations en rubriques**

« **AGENDA** » ou « **ACTUALITÉS** » :

<http://www.sainthilairedeclisson.fr>



Divers

Devenir bénévole chez Vacances & Familles,

c'est rejoindre une association porteuse de solidarité, de partage et de vivre-ensemble.

Les vacances permettent de reprendre confiance et de se retrouver en famille. C'est pourquoi nous pensons que les vacances sont bénéfiques pour toutes les familles et que personne ne devrait en être privé.

- Partagez des moments forts de solidarité et d'amitié avec les familles mais aussi avec les bénévoles.
- Investissez-vous dans des missions adaptées à vos attentes et compétences.
- Adaptez votre emploi du temps en fonction de vos disponibilités.



Contactez un bénévole **02.40.31.68.62 / 06.76.41.03.05.** ou l'Antenne 44 : **02.40.46.47.68**

Rappel de reprise d'activité



Cabinet d'ostéopathie

Madame Melody Prud'homme vous rappelle les informations ci-dessous :

Uniquement sur rendez-vous au **06. 48. 97. 76. 72.** : jours de présence sur St Hilaire de Clisson les lundis et mercredis + une demi-journée hebdomadaire (qui varie d'une semaine à l'autre).

Le cabinet est situé Rue de l'ancienne mairie.

Bienvenue au nouveau petit Hilaireois

liste non exhaustive - publiée en accord avec les familles



Arsène MASSON né le 11 avril ; 22, rue de la Vendée